

**Audition du Dr Bernard CORDIER, psychiatre,
président honoraire de la Compagnie nationale des experts psychiatres de cour d'appel**

Vendredi 11 septembre 2020,
« La Barouillère », rue Saint-Jean-Baptiste de La Salle (Paris 6^e)

L'audition débute à 14 heures.

M. Jean-Marc Sauvé, président de la commission. Je suis heureux d'accueillir en votre nom le Dr Bernard Cordier, médecin psychiatre, à qui je cède tout de suite la parole.

Dr Bernard Cordier. Le sujet qui est le vôtre, au sein de cette commission que je remercie de m'accueillir, est un sujet qui me préoccupe. J'ai fait toute ma scolarité dans un collège catholique, j'ai été scout, chef de poste pionnier, assez engagé dans le scoutisme et précocement informé des risques que pouvaient présenter nos rapports avec nos aumôniers, n'ayant pas été moi-même victime. J'ai fait des études de médecine, je me suis orienté vers la psychiatrie, mais également la médecine légale, pour éclairer la justice. La spécialité que j'exerce est celle de la psychiatrie. J'ai été nommé expert psychiatre devant les tribunaux il y a plus de trente ans, je suis expert honoraire ; j'ai accepté d'être président de la compagnie des experts psychiatres.

C'est par cette activité que j'ai pu prendre conscience de l'absence ou de l'inefficacité des prises en charge des troubles des conduites sexuelles – je les appelle troubles des conduites sexuelles de même que l'on parle de troubles des conduites alimentaires. Vu le taux de récurrence, ayant dans ma carrière à plusieurs reprises expertisé deux fois la même personne, grâce à des endocrinologues et avec la collaboration du Pr Florence Thibaut, membre de votre commission, nous avons évalué et commencé à prescrire des anti-hormones, qualifiées à l'époque, à tort, de procédé de castration – le candidat Nicolas Sarkozy, au cours de sa campagne présidentielle de 2007, utilisait volontiers ce terme choc. Ces traitements ne créent pas une castration irréversible, mais ce sont des « coupe-faim sexuels », dont tous les effets sont réversibles. J'ai continué, en parallèle, ma carrière de praticien hospitalier ; j'exerce à l'hôpital Foch à Suresnes depuis trente ans comme psychiatre, particulièrement aux urgences psychiatriques. Je n'ai jamais eu d'activité libérale. Parallèlement, j'ai été président de l'association La voix de l'enfant ; j'ai été approché par cette association parce que j'étais de plus en plus engagé dans la lutte contre la pédophilie.

J'ai dû m'intéresser à la sexualité, mais non en tant que sexologue ; les sexologues s'occupent des gens qui ont des insuffisances, et non des excès. C'est par l'activité d'expert judiciaire que j'ai beaucoup appris sur la sexualité. La mission d'un expert psychiatre est de repérer l'état de démente au moment des faits, mais aussi, depuis la loi « Guigou » du 17 juin 1998, d'évaluer le risque de récurrence, de parler des possibilités thérapeutiques. Le mot « démente » a été supprimé du code pénal en 1994, et remplacé par l'expression « abolition du discernement », qui est la seule situation pouvant aboutir à l'irresponsabilité pénale. À partir de cette loi, toute infraction sexuelle a fait l'objet d'une expertise ; c'est pour cela que j'en ai tant vu. J'avais eu des échanges avec la Garde des Sceaux, car l'effet de la sanction pénale était, pour certains, nul, avec une récurrence presque automatique. La justice avait demandé aux psychiatres ce que l'on pouvait faire. D'où cette loi, qui prévoit une expertise psychiatrique pour toute infraction sexuelle, et non seulement pour les infractions sexuelles criminelles.

Je ne me suis pas occupé spécialement de prêtres, j'en ai vu deux seulement en expertise pénale : l'un pour agression de jeunes garçons, sans viol, l'autre pour viol de femmes. À sa demande, j'ai aussi suivi un prêtre qui voulait très fortement prendre le traitement que nous prescrivions ; j'ai accepté, cela a

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

duré un an ou deux ; il était vraiment soulagé ; cela permet une pause pour réfléchir et se soigner psychologiquement.

Je n'ai pas eu d'autres contacts avec des membres du clergé, mais j'ai eu souvent l'occasion de discuter avec des amis prêtres sur leur situation, hors cadre professionnel.

J'ai rencontré des victimes, mais je ne suis pas spécialisé dans leur prise en charge. J'ai rapidement eu la conviction que la meilleure manière de les protéger était de mieux soigner leurs auteurs, car nous étions incompetents dans ce domaine. J'ai été médecin coordonnateur, fonction créée par la loi de 1998, comme intermédiaire entre le médecin traitant et le juge de l'application des peines, pour signaler par exemple l'interruption d'une injonction de soin.

J'ai rencontré plusieurs centaines d'auteurs d'agressions sexuelles et j'ai pu ainsi recueillir quantité d'informations sur les facteurs de passage à l'acte. Je voudrais en faire part à votre commission, en précisant qu'il ne s'agit que de données cliniques, sources d'hypothèses et non de certitudes, ces données n'étant pas issues d'un travail scientifique.

La fonction sexuelle : je la considère comme la plus complexe et puissante des fonctions instinctives – qui comportent aussi la fonction orale et la fonction agressive. Elle entre dans un programme de préservation de l'espèce et met en jeu des hormones, en particulier la testostérone, et des neuromédiateurs capables de modifier le discernement, de lever des interdits et de ne plus être soi-même, en état d'excitation, comme peut en induire l'orgasme. Nous sommes alors influencés par un neuropeptide opioïde, une endorphine. Les endorphines sont des polypeptides qui agissent en se fixant sur les récepteurs opiacés des neurones. J'avais noté que les toxicomanes qui pratiquent le shoot d'opiacés comparaient ce qu'ils ressentaient, le « flash », à une forme d'orgasme. J'ai souvent entendu des auteurs d'agressions sexuelles affirmer qu'au moment de leur passage à l'acte, ils n'étaient plus eux-mêmes, allant jusqu'à dire : « Ce n'est pas moi qui ai pu faire une chose pareille ».

Cela m'a fait réfléchir au rôle de la testostérone : il y a 95 % d'hommes en prison. Parmi les femmes devenues hommes en prenant de la testostérone, j'en ai eu trois qui ont été en prison. Cette hormone est dangereuse. Nous sommes hormono-dépendants.

À propos de la normalité sexuelle : si elle existe, elle varie selon les cultures et les époques, et même selon les milieux (urbain, rural, artistique). La sexualité humaine comporte des jeux érotiques très polymorphes dans leur expression.

Sur l'Église : le célibat des prêtres peut être une contrainte inhumaine (1), et il peut induire un « biais de recrutement » (2).

- (1) Vu la force de la fonction sexuelle, même si elle peut être sublimée, pour lutter contre elle, l'homme doit rassembler une très grande énergie. Cette force peut être sournoise, et en état de frustration, elle peut induire des déviances, en contournant habilement les convictions morales et même spirituelles. J'en étais arrivé à penser, dans une formule simpliste, provocatrice : « Plus le désir sexuel monte, plus le QI baisse ». Cela traduit ce que j'ai pu observer cliniquement. Quelqu'un d'intelligent peut être stupide quand il est sexuellement excité. On demande aux prêtres de résister aux multiples suggestions de la société actuelle. On est dans une époque de libération, surtout en ville. Outre ces échanges et contacts quotidiens avec des femmes ou des enfants, il y a sur eux une emprise. Ce qu'on impose au prêtre est épuisant pour lui, lui demande d'y consacrer beaucoup d'énergie alors qu'il est déjà submergé par ce qu'il a à faire, ayant souvent plusieurs paroisses sous sa responsabilité. Ce qu'on lui impose peut le déstabiliser et induire des mécanismes de déviance, comme des rituels ou des comportements phobiques ; mais ce ne sont que des hypothèses, une évaluation clinique serait nécessaire.
- (2) La majorité des vocations à entrer dans la prêtrise sont accompagnées d'une telle foi qu'elles sont compatibles avec le renoncement à la femme, choix conscient et assumé. Néanmoins, il est possible que ce renoncement soit rendu plus accessible par l'absence d'attirance

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

hétérosexuelle, voire une asexualité (1 % de la population). Je n'oublierai pas une confiance que m'a faite un prêtre homosexuel : « J'ai longtemps cru que, parmi les raisons de mon choix d'entrer au séminaire, il y avait l'idée que Dieu m'appelait en m'accordant d'avoir si peu de désir pour les filles », n'ayant pas conscience de son homosexualité à l'époque.

En définitive, je suis devant vous pour suggérer à votre commission qu'elle encourage l'Église catholique à passer sans tarder de l'ordination d'hommes mariés à l'ordination d'hommes et de femmes qui pourront se marier.

Mme Christine Lazerges, membre de la commission. J'ai souvent le sentiment, étant protestante, que si je défends ce que vous défendez, c'est en raison de mon éducation protestante. Plus je travaille dans cette commission, plus il me paraît insurmontable que les femmes ne puissent être prêtres et d'imposer aux hommes de ne pas pouvoir se marier. Avez-vous réfléchi aux raisons qui ont fait que les Églises chrétiennes, juive, l'islam, très tôt, ont rendu possible le mariage des religieux, et que les femmes y aient été invitées aussi à exercer les fonctions de prêtre, pasteur, imam, rabbin ? Le pourcentage de personnes homosexuelles dans les séminaires est, pour certains chercheurs, trois fois supérieur au reste de la société ; mais comment expliquez-vous que l'Église catholique se refuse à accepter des choses aussi naturelles, faisant du prêtre véritablement un demi-dieu ?

Dr Bernard Cordier. Heureusement, en Amérique du Sud, un homme marié peut désormais devenir prêtre.

M. le président Jean-Marc Sauvé. C'était l'enjeu du synode sur l'Amazonie ; cela a été recommandé par le synode.

M. Joël Molinario, membre de la commission. Le Pape a en effet laissé au synode sur l'Amazonie le soin de décider, il n'a pas refusé que la suggestion soit émise.

M. le président Jean-Marc Sauvé. Le jour où il sera parfaitement admis que les hommes mariés puissent devenir prêtres, je vois mal que les prêtres célibataires ne puissent se marier.

Dr Bernard Cordier. L'interdiction du mariage des prêtres remonte au Moyen-Âge.

M. Joël Molinario. Il y avait la raison socio-économique de l'héritage, et une raison symbolique, de mise à part du prêtre ; c'était l'enjeu de la réforme grégorienne.

Dr Bernard Cordier. Quant aux femmes, je ne parlerais pas d'égalité, mais d'une extraordinaire complémentarité, issue de la volonté du Créateur. On le voit grâce à l'IRM cérébral : une pensée intuitive et une pensée rationnelle, en caricaturant. L'IRM montre des choses indiscutables, c'est un constat : il y a une différence incontestable entre homme et femme. Quand on lit un livre à quelqu'un qui est dans un appareil d'IRM, la majorité des hommes utilise un seul des deux hémisphères, et les femmes les deux hémisphères pour écouter. Le corps calleux, pont entre les deux hémisphères, est plus développé chez la femme : il y a davantage de connexions entre les deux hémisphères chez la femme, marque d'une approche globale. C'est indiscutable, ce n'est pas éducatif. Il y a d'autres différences. Pour un défi aussi extraordinaire que de gérer une église, il faut des hommes et des femmes.

Mme Christine Lazerges. Faut-il ramener cela au débat dogme contre Évangile ? Beaucoup opposent le dogme. N'est-ce pas par un retour aux Évangiles que l'on peut casser le dogme ?

M. le président Jean-Marc Sauvé. Pour ce qui est l'accès des femmes au sacerdoce, c'est une tradition de l'Église catholique, qui ne date pas forcément du I^{er} siècle. Quand Saint Paul salue les Églises, il salue les responsables d'églises, les évêques, il y a une majorité d'hommes, mais aussi des femmes. Elles perdront l'accès au gouvernement de l'Église à partir du II^e siècle. C'est une tradition historique, disciplinaire. Cela a été érigé au niveau dogmatique de façon très récente, en réalité par Jean Paul II. La pression pour l'ordination de femmes a conduit le Pape à verrouiller un peu plus les choses, il a affirmé le caractère dogmatique de cette interdiction. J'avais compris que lors du récent synode sur l'Amazonie, il n'avait pas dit non pour ne pas blesser les partisans de l'ordination des femmes.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

Mme Christine Lazerges. Pour revenir au lien entre la place des femmes et notre commission, les prêtres sont touchés par la solitude, ils vivent dans un milieu clos.

M. le président Jean-Marc Sauvé. Je pense qu'il y a dans cette problématique du prêtre célibataire des changements sociaux très profonds. Vous avez évoqué la société qui a totalement changé. A une société largement régie par la contrainte et le devoir, a succédé une société de permissivité, d'autonomie et de liberté. Être prêtre dans le 6^e arrondissement de Paris en 2020 est un peu plus compliqué que dans la France catholique et rurale du début du siècle dernier. Le prêtre avait alors un statut social, une reconnaissance, il y avait une série de compensations symboliques pour ce à quoi il renonçait. Il y a eu une rupture à la fin de la Seconde Guerre mondiale, puis surtout dans les années 1960. En 1949, on ordonnait encore en France près de 2 000 prêtres. Aujourd'hui, on en ordonne une centaine, dont certains pour des diocèses d'Asie ou d'Afrique. C'est bien plus difficile aujourd'hui qu'hier de vivre le célibat sacerdotal.

Je vous porterai la contradiction suivante : je comprends bien qu'un prêtre soumis au célibat puisse être tenté de transgresser son engagement, qu'il puisse avoir une relation avec une femme, y compris librement consentie. Mais sur le plan de la morale de l'Église catholique, je crains qu'une relation entre un prêtre et une femme consentante ne soit pas, en termes de péché, moins grave que d'avoir une relation sexuelle avec un mineur.

M. Joël Molinario. Tout est enfermé dans le péché contre la chasteté.

M. le président Jean-Marc Sauvé. Ce qui fait que, si une relation sexuelle avec une femme est à ce point stigmatisée par l'Église, il peut y avoir un biais qui fait que ledit prêtre puisse rechercher des attouchements avec des enfants.

Dr Bernard Cordier. Mais oui ; sans être pédophile.

M. le président Jean-Marc Sauvé. Je comprends très bien que l'obligation de célibat crée un problème dans la relation avec des adultes consentants. En revanche, en quoi l'obligation de célibat aurait-elle pour effet de provoquer ou de favoriser des relations sexuelles avec des mineurs ? Y a-t-il un rapport de causalité ?

Dr Bernard Cordier. Le Dr Mathieu Lacambre a été entendu par cette commission ; je souscris à ce qu'il a dit. La pédophilie existe, bien entendu, en dehors de cette situation particulière que nous évoquons. Mais nous utilisons ce mot dans un sens trop large : c'est une relation sexuelle, un geste sexuel avec un garçon ou une fille pré-pubère. La loi parle des moins de quinze ans et il n'y a pas le mot « pédophile » dans la loi. Il y a en effet des personnes qui s'intéressent aux corps non formés. Pourquoi ? On ne naît pas pédophile. Cela peut être en rapport avec une grande immaturité, une adultophobie, « je me sens plus à l'aise avec des enfants », qui incite ces personnes à chercher des contacts, des échanges, avec un corps non formé, ce qui n'existe pas dans le monde animal – il n'y a pas de pédophilie chez les animaux : il faut des phéromones émises par un animal pubère pour qu'il y ait désir. Il peut y avoir une perte de contrôle, ce n'est pas un choix, cela se trouve même chez des enseignants. L'autre groupe de pédophiles, ce sont ceux qui aiment les enfants parce qu'ils peuvent en faire leur objet, les soumettre, les dominer : des prédateurs.

En ce qui concerne la prêtrise, cette frustration peut entraîner une sensibilité particulière à des contacts, même affectueux, simples. Cela doit être terrible pour la conscience de l'auteur. Comment supporter d'être dans ce monde actuel, avec des sollicitations pluriquotidiennes, et se dominer ? Cela n'est pas donné à tout le monde. Cela prend sur eux une énergie qu'on pourrait utiliser autrement.

M. le président Jean-Marc Sauvé. Si on ne naît pas pédophile, comment le devient-on ?

Dr Bernard Cordier. Ce sont les premières relations, notamment des relations pré-pubères. Mais j'ai aussi entendu dire : « Je n'aime pas le monde des adultes, j'aime le monde pur des enfants ».

M. Joël Molinario. Puisqu'il y a des hommes pédophiles y compris chez des pères de famille, cela signifie-t-il que les prédateurs sont forcément dans la deuxième catégorie des pervers ?

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

Dr Bernard Cordier. Il y a des pères pédophiles qui ne touchent pas à leurs enfants. À l'inverse, il y en a qui n'ont de gestes déplacés que dans la promiscuité du foyer. On qualifie de paraphilie une déviance qui dure plus de six mois et devient une activité dangereuse. Il y a aussi les pédophiles exclusifs, totalement impuissants pour des relations avec des adultes ou des adolescents.

M. Philippe Portier, membre de la commission. Concernant les typologies, peut-on dire qu'il y a, d'une part, des pédophiles structurels, et d'autre part, des pédophiles opportunistes ? Si oui, quelle est la différence ? Si oui, est-ce que cette bipolarité appelle une subdivision interne ? Nous voyons apparaître, dans les dossiers d'archives, des pervers, parfois exclusifs, et des opportunistes dont on se demande pourquoi, à un moment donné, ils passent à l'acte.

Dr Bernard Cordier. Quelqu'un qui serait structurellement pédophile, cela voudrait dire qu'il est attiré par les pré-pubères depuis qu'il a accédé à la sexualité.

M. Philippe Portier. Peut-on distinguer pédophilie et éphébophilie ?

Dr Bernard Cordier. En effet, il faut distinguer le comportement et la personnalité. Parmi les personnalités qui ont sexuellement cette orientation, en quoi la structure peut-elle induire ? On peut parler d'immaturation, d'adultophobie, de personnes qui ne sont à l'aise qu'avec des enfants. Cela est différent de l'opportuniste, qui, dans des circonstances particulières, va avoir une expérience isolée.

Les sous-types : dans le registre névrotique, on a des personnes avec des phobies, un manque d'assurance profond en elles-mêmes, et qui sont rassurées d'être avec un enfant, et d'autres qui sont psychorigides, « Je fais ce que je veux », qui sont plutôt structurelles. Quand on est nommé expert, on nous demande : « Est-il dangereux ? ». On répond prudemment, en distinguant les facteurs circonstanciels de passage à l'acte des facteurs personnels.

Mme Christine Lazerges. N'est-ce pas dangereux de construire des catégories ?

Dr Bernard Cordier. Chaque histoire est unique, mais le point commun d'avoir eu une relation sexuelle avec un enfant est tellement fort que cela relativise le reste.

M. Philippe Portier. Vous avez insisté sur la production biologique de la pédophilie, en lien avec la testostérone. Puis vous avez mis en évidence les facteurs environnementaux, en les rapportant au fonctionnement de l'Église catholique, le célibat en particulier. Quelle part faites-vous entre le génétique, le biologique d'un côté, et l'environnemental de l'autre ? Il y a dans votre exposé des pistes intéressantes et qui interrogent.

Le célibat : beaucoup de ceux qui sont célibataires dans l'Église n'entrent pas dans les procédures de la pédophilie ; le niveau de pédophilie est probablement inférieur dans l'Église à ce qu'il est dans d'autres corps de la société. Cependant que l'inceste existe dans des familles ordinaires, sans célibat. Est-ce que la corrélation entre les conditions de fonctionnement du ministère presbytéral et la pédophilie correspond à une relation de causalité ou de simple corrélation ? On dispose aujourd'hui d'éléments de sociologie du viol : on s'aperçoit, aujourd'hui toujours, que les violeurs, surtout pédophiles, ont connu une entrée dans la sexualité douloureuse, soit parce que leur physique ne leur permettait pas d'accéder aux partenaires voulus, soit parce que la première expérience a été catastrophique, ce qui les a menés à un évitement de la sexualité adulte.

Dr Bernard Cordier. La testostérone et la pédophilie n'ont pas de lien ; je parlais de la fonction sexuelle en général, on n'a aucune piste rattachant l'orientation pédophile à des troubles hormonaux. J'ai voulu décrire, pour montrer combien la frustration pouvait être lourde, la force de cette hormone. Il y a des points communs avec l'addiction au tabac. La frustration pousse à trouver des moyens détournés pour obtenir ce que l'on veut.

La génétique et l'environnement : il n'y a rien de génétique, on n'a pas la moindre piste, même sur des cas de pédophilie familiale ; en revanche on a des personnes victimes qui deviennent auteurs, avec une identification à l'agresseur.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

L'environnement : est-ce que dans l'environnement du prêtre, étant donné cette frustration, il peut y avoir des dérapages ? Le fait que quelque chose d'affectueux de part et d'autre puisse provoquer un geste déplacé, le prêtre lui-même étant surpris, se rendant compte qu'il a une érection, c'est très dur, c'est une dissociation entre l'âme et le corps.

M. Philippe Portier. Au cours de votre carrière, voyez-vous, dans les cinquante ou soixante-dix dernières années, des façons différentes de traiter le problème pédophile dans votre profession ? Y a-t-il différentes écoles d'approche de la pédophilie au même moment, et au cours de l'histoire, y a-t-il différents courants successifs s'emparant du sujet ?

Dr Bernard Cordier. On a été dans le déni pendant très longtemps, on a commencé à en parler dans les années 1970 ; avant, on n'en parlait pas. C'était vu comme une perversion, une critique plutôt qu'une sujétion thérapeutique. Quand la justice nous a sollicités, à l'époque on ne faisait rien. On se disait que c'était le boulot de la justice. Même dans la formation des étudiants, il n'y avait quasiment rien là-dessus. Il y a eu des affaires comme Dutroux, qui ont levé le voile.

M. Philippe Portier. Il n'y avait pas de clinique qui s'occupait de ça ?

Dr Bernard Cordier. Il y a eu quelques castrations chirurgicales, mais pas de prise en charge, on n'a jamais hospitalisé quelqu'un parce qu'il était pédophile ; c'est récent.

M. Philippe Portier. Et la psychanalyse, avec une personne comme Marc Oraison ?

Dr Bernard Cordier. J'ai eu beaucoup d'échanges à ce sujet. J'ai toujours dit que les traitements médicamenteux étaient symptomatiques et non étiologiques. Le médicament permet une pause dans la libido déviante pour rendre la psychothérapie possible.

M. Philippe Portier. Vous seriez donc pour un traitement médicamenteux ; certains de vos confrères iraient-ils dans le sens d'un « tout psychologique » ?

Dr Bernard Cordier. Oui, certains sont contre les médicaments, mais les jeunes confrères ont dépassé ces clivages, heureusement.

M. le président Jean-Marc Sauvé. Le traitement ne peut être que médicamenteux et symptomatique, pour que cela s'arrête. Une approche étiologique, notamment psychologique ou psychanalytique, ne pourrait-elle pas venir à bout des pulsions d'un pédophile structurel ?

Dr Bernard Cordier. Ce serait formidable si c'était possible ; je n'ai vu que ceux qui sont passés à l'acte.

Mme Christine Lazerges. On ne qualifie pas de pédophile une personne qui a procédé une ou deux fois à des attouchements ?

Dr Bernard Cordier. Éthiquement parlant, on devrait toujours parler de comportement pédophile et non de personne pédophile.

Mme Christine Lazerges. Il y a beaucoup de prêtres qui ont commis des actes sur quelques années et non sur une vie entière.

Dr Bernard Cordier. Ils n'ont pas de trouble pédophilique, c'est une frustration à un moment donné. Les vrais pédophiles ont une maladie mentale.

M. le président Jean-Marc Sauvé. Arrivez-vous à distinguer le pédophile, qui est attiré par les enfants, et le pédocriminel, dont les comportements sont très invasifs, agressifs et vont jusqu'au viol ?

Dr Bernard Cordier. En tant qu'expert judiciaire, je vois la personne longuement une fois ou deux, et je peux distinguer entre un prédateur qui jouit de la souffrance qu'il cause, et celui qui a une ambiguïté affective vis-à-vis des enfants.

M. le président Jean-Marc Sauvé. Et donc pour le premier, la seule réponse, pour vous, est médicamenteuse et symptomatique, et elle ne peut pas être psychothérapeutique ?

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE

Dr Bernard Cordier. Si, il faut associer les deux, sinon l'auteur des faits pourrait trouver une autre source de jouissance sadique. C'est le cas de l'injonction de soins de la loi de 1998. Si le condamné ne vient pas au rendez-vous, ou si le médecin traitant constate qu'il ne prend plus son traitement, le médecin coordonnateur prévient le juge de l'application des peines, et il peut se voir infliger une nouvelle peine.

M. Philippe Portier. Dans certains dossiers judiciaires, il y a des expertises qui interviennent quinze ou vingt ans après. Quel crédit peut-on leur apporter ? Elles se composent d'une exploration de la personnalité présente, très nuancée, puis d'une deuxième partie construite autour d'un jugement assertorique sur la personnalité de l'individu, reportant ce qu'il est aujourd'hui sur ce qu'il fut hier, au moment de la commission de l'acte.

Dr Bernard Cordier. S'il s'agit de repérer un trouble mental qui a eu lieu quinze ans auparavant, on peut travailler dessus si la personne en a des souvenirs assez précis. Je suis très prudent sur la personnalité : comment peut-on prétendre, sur un examen, cerner la personnalité d'une personne qui se trouve sur la défensive, car accusée ?

L'audition s'achève à 15h40.